

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1166

présenté par

M. Serville, M. Azerot, Mme Bello, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Carvalho, M. Asensi,  
M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Chassaing, M. Dolez, Mme Fraysse et  
M. Sansu

-----

**ARTICLE 26**

Supprimer les alinéas 3 et 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'un des objectifs du présent projet de loi est l'introduction en droit français de règles d'accès aux ressources génétiques agricoles et des modalités du partage des avantages. Celles-ci posent de très nombreuses questions de justice sociale et d'atteinte à la biodiversité qui ne sauraient être privées du débat parlementaire.